

**COMMUNE DE
BISSEY SOUS CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 279

JUIN 2017

SITE INTERNET

WWW.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter

mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du lundi 26 juin 2017 :

Étaient présents : M. CHAROLLAIS Daniel, M. PARISE Alain, Mme GALLAND Claudette, M. DENIZOT Christophe, M. VENOT Gilles, Mme HERNANDEZ Anne, M. LECUELLE Alain, M. CHAINARD Daniel et Mme BOUCHARD Isabelle.

Absent excusé : M. GILOT Daniel

Aucune remarque n'a été formulée sur le compte rendu de la réunion du 15 mai 2017

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Voirie

M. DENIZOT Christophe et M. Gilles VENOT ont rendu compte des travaux effectués par l'agent communal : fauchage des accotements le long des voies communales et des chemins ruraux, nettoyage du cimetière avec la houe maraîchère, outil de sarclage disposant d'une lame de 300 mm qui permet de scalper tout type de surface et d'effectuer des désherbages même en cas de végétation importante. La lame s'utilise dans un mouvement de va et vient et peut-être affûtée à tout moment.

Les poteaux délimitant la circulation des piétons dans le virage de la RD 125 et de la rue Emiland Gauthey présentent de nombreuses fissures et devront être consolidés avec des liens afin qu'ils ne se détériorent pas davantage.

Travaux voirie 2017 : le groupement de communes composé des communes de Sainte-Hélène, Moroges, Marcilly-les-Buxy et Bissey-sous-Cruchaud a procédé à une consultation d'entreprises selon les règles des marchés publics. Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres : Pascal GUINOT, COLAS, EUROVIA et SNTPAM. L'entreprise SNTPAM est l'entreprise la moins-disante pour l'ensemble des collectivités.

Le conseil municipal a donc décidé, par délibération, de retenir l'entreprise SNTPAM pour la réalisation des travaux de voirie, selon le calendrier suivant :

Tranche ferme en 2017 :

- La Combe	1 414.70 € HT
- Les Montots la Chaume	7 728.50 € HT
- Les Montots voie communale	12 490.75 € HT
- Point à temps	4 580.00 € HT
TOTAL	26 213.95 € HT

Tranche conditionnelle en 2018 :

- Moulin Berthaud	13 721.25 € HT
-------------------	----------------

Ecole

Mme Anne HERNANDEZ a rendu compte de la dernière réunion du Conseil d'école :

- La directrice de l'école de Bissey sollicite, conformément aux directives de l'éducation nationale, l'ouverture électrique du portillon. Un devis sera sollicité.
- A la rentrée 2017, l'école de Bissey accueillera 23 élèves (CP, CE1 et CE2) et l'école de Moroges, 18 élèves (CM1 et CM2)

Rythmes scolaires :

L'état donne la possibilité aux communes volontaires de pouvoir revenir à la semaine de 4 jours d'école et cela dès la rentrée 2017.

Le SIGEM de Moroges (Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Ecole Maternelle) et le RPI de Chatel-Moron, Ste Hélène et Villeneuve en Montagne ont décidé le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2017.

Lors du conseil d'école du RPI Moroges/Bissey du vendredi 16 juin dernier, il a été décidé, en concertation avec les délégués de parents d'élèves et les enseignantes, d'harmoniser le fonctionnement des écoles primaires de Bissey et Moroges avec celui de l'école maternelle afin de faciliter l'organisation des familles ayant des enfants dans différents cycles scolaires (maternelle et primaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

Communication

Les festivités organisées pour la Fête Nationale du 14 juillet se dérouleront comme suit le **jeudi 13 juillet en soirée** :

- Rendez-vous à 21 h, place de l'Eglise, pour ensuite se rendre au monument pour le dépôt de gerbe,
- Pot de l'amitié à la salle communale,
- Dès la tombée de la nuit, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal populaire.

Pour le bon déroulement de cette manifestation, un arrêté du Maire interdit la circulation et le stationnement de tous les véhicules sur la place de l'église du jeudi 13 juillet 2017 à partir de 17 h, jusqu'au vendredi 14 juillet 2017 à 7 h.

CCSCC

M. PARISE Alain expose : la Communauté de Communes a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projets « Ecofolio » : collecte, tri et recyclage des papiers.

A ce titre, des bennes destinées à recevoir les papiers, journaux....seront peut-être réinstallées sur les communes, selon les résultats de l'étude en cours.

SITE PHOTOVOLTAÏQUE

Le bail signé entre la commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD et la société CAPVERT ENERGIE SOLAR, portant sur le projet d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque sur des parcelles communales situées au lieu-dit la Chaume, arrive à terme fin juin 2017.

Une rencontre aura lieu fin juillet avec cette société afin de faire le point sur l'état d'avancement de ce projet.

EGLISE

La réparation des vitraux de l'église a été réalisée par M. Olivier GOESTCHEL, pour un montant de 816 € TTC. Ils présentaient quelques éclats, probablement dû à des jets de cailloux. L'assurance GROUPAMA indemniser la commune à hauteur de 540 €, déduction faite de la franchise.

Pour éviter une éventuelle récurrence, M. le Maire propose l'installation de grillages de protection. Le devis établi par La Forge des Buis s'élève à 1674 € TTC avec une variante en laiton pour un coût de 2667.50 € TTC. Ce projet sera examiné lors de la préparation du budget 2018.

TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES

Les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018 seront les suivants :

Garderie

⇒ revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 45 000 € : 1.60 € par heure et par enfant

⇒ revenu fiscal de référence supérieur à 45 000 € : 1.80 € par heure et par enfant

En l'absence du justificatif d'avis d'imposition ou de non-imposition, la facturation des heures de garderie se fera sur le taux horaire le plus élevé, soit 1.80 € par heure et par enfant. Les familles concernées devront fournir ce document au plus tard le 15 septembre 2017.

Cantine

⇒ 4.20 € par repas y compris la garderie

Transport scolaire

⇒ 22 euros par trimestre et par enfant

Cette participation ne concerne que les enfants de Bissey fréquentant l'école maternelle de Moroges dans le cadre du SIGEM et utilisant le transport scolaire à l'interclasse du midi.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Le fonctionnement des VMC des deux logements communaux du presbytère ne donne pas entière satisfaction aux locataires. Ce problème a été signalé à plusieurs reprises à l'architecte ayant conduit les travaux.

Monsieur le Maire se chargera de reprendre contact avec ce dernier afin qu'une solution soit trouvée dans le meilleur délai.

ENTRETIEN LAVOIR DU REU

Comme l'an passé, il a été décidé de mettre en place une action « nettoyage du lavoir du Reu ».

Les personnes souhaitant participer à cette opération seront les bienvenues le **dimanche 30 juillet 2017 à partir de 9 heures sur place** (prévoir outillage)

RALLYE COTE CHALONNAISE

Le rallye Bourgogne Côte Chalonnaise 2017 se déroulera les 7, 8 et 9 juillet 2017.

Des épreuves spéciales traverseront notre commune le samedi 8 et le dimanche 9 juillet 2017.

L'arrêté du Maire réglementant la circulation et les tracés des spéciales sont annexés au présent bulletin.

POSTE AGENT DE SERVICE

La commune recherche une personne pour effectuer l'entretien ménager des bâtiments communaux et la cantine à compter du mois d'octobre 2017. Les candidatures sont à déposer en mairie au plus tard le vendredi 4 août 2017.

HOPITAL DE CHALON SUR SAONE

Par délibération, le Conseil Municipal a apporté son soutien à la demande d'ouverture d'un centre de coronarographie et angioplastie coronaire au centre hospitalier de Chalon sur Saône.

Une pétition est à la disposition du public à la mairie de **BISSEY SOUS CRUCHAUD** ou sur le site **Change.org** : pour une coronarographie à Chalon.

FERMETURE MAIRIE

En raison des congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé du jeudi 6 juillet au jeudi 13 juillet et du jeudi 10 août au vendredi 18 août 2017.

DIVERS

NAISSANCE

Izia VANDERGHOOE est née le 27 mai 2017 à Chalon sur Saône. Tous nos meilleurs vœux de bonheur et de santé sont adressés au nouveau-née et toutes nos félicitations aux parents.

URBANISME

M. BERNAUD Hervé a déposé un dossier de déclaration préalable pour la rénovation de la toiture de la maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée C 264, rue Emiland Gauthey.

M. MALFONDET Georges a déposé un dossier de déclaration préalable pour la rénovation de la toiture de la maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée D 261, hameau de Meruges.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Voici les vacances qui approchent et avec elles, un peu plus de temps pour le loisir et la lecture !

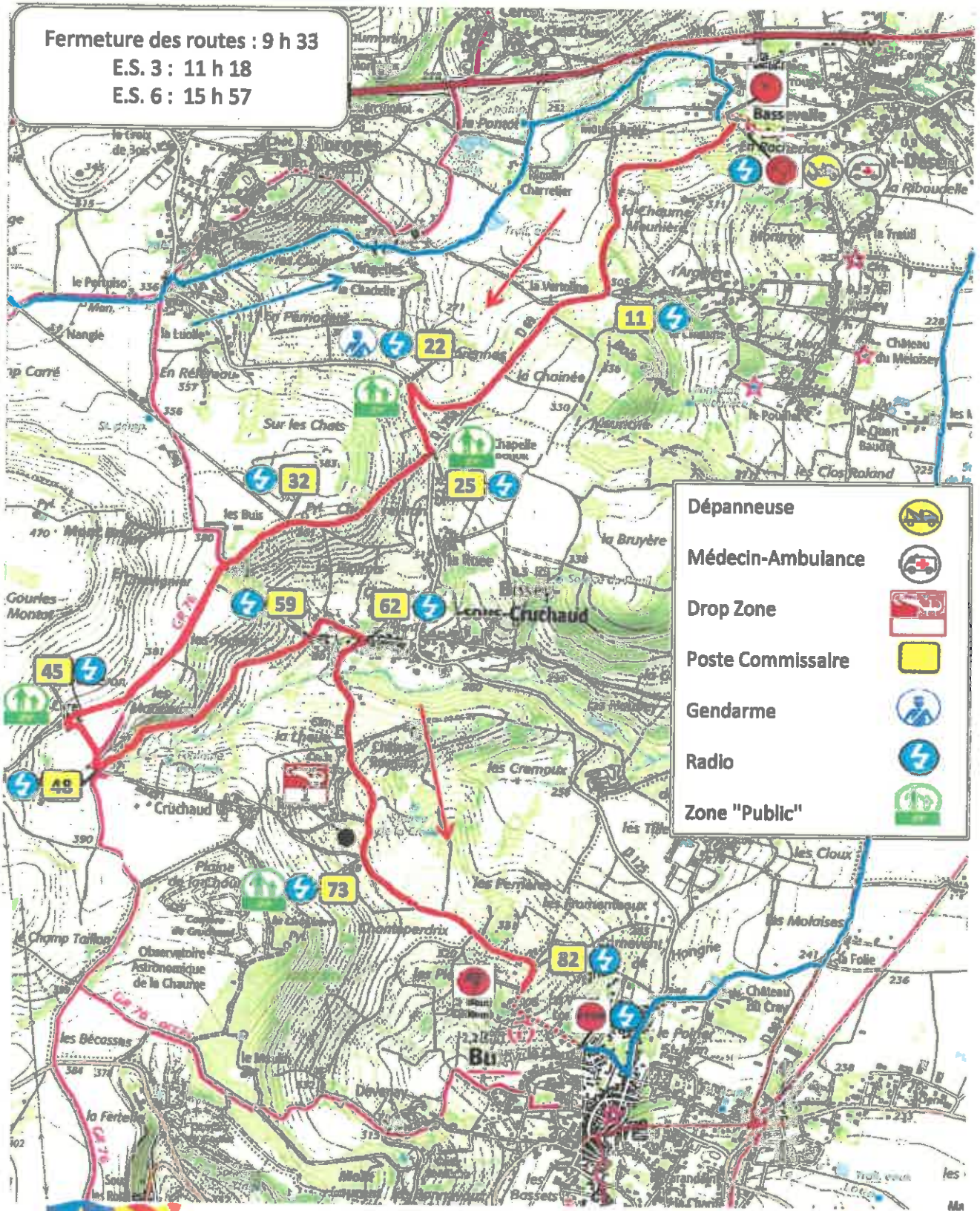
De nouveaux titres viennent de rentrer dans les rayons : pour adultes, pour ados et jeunes enfants : Levy, Musso, roman du terroir, policier, politique, mangas, bandes dessinées !

Nous vous attendons chaque mercredi entre 17H et 19H. N'hésitez pas, à venir nous rendre visite ; l'inscription est gratuite

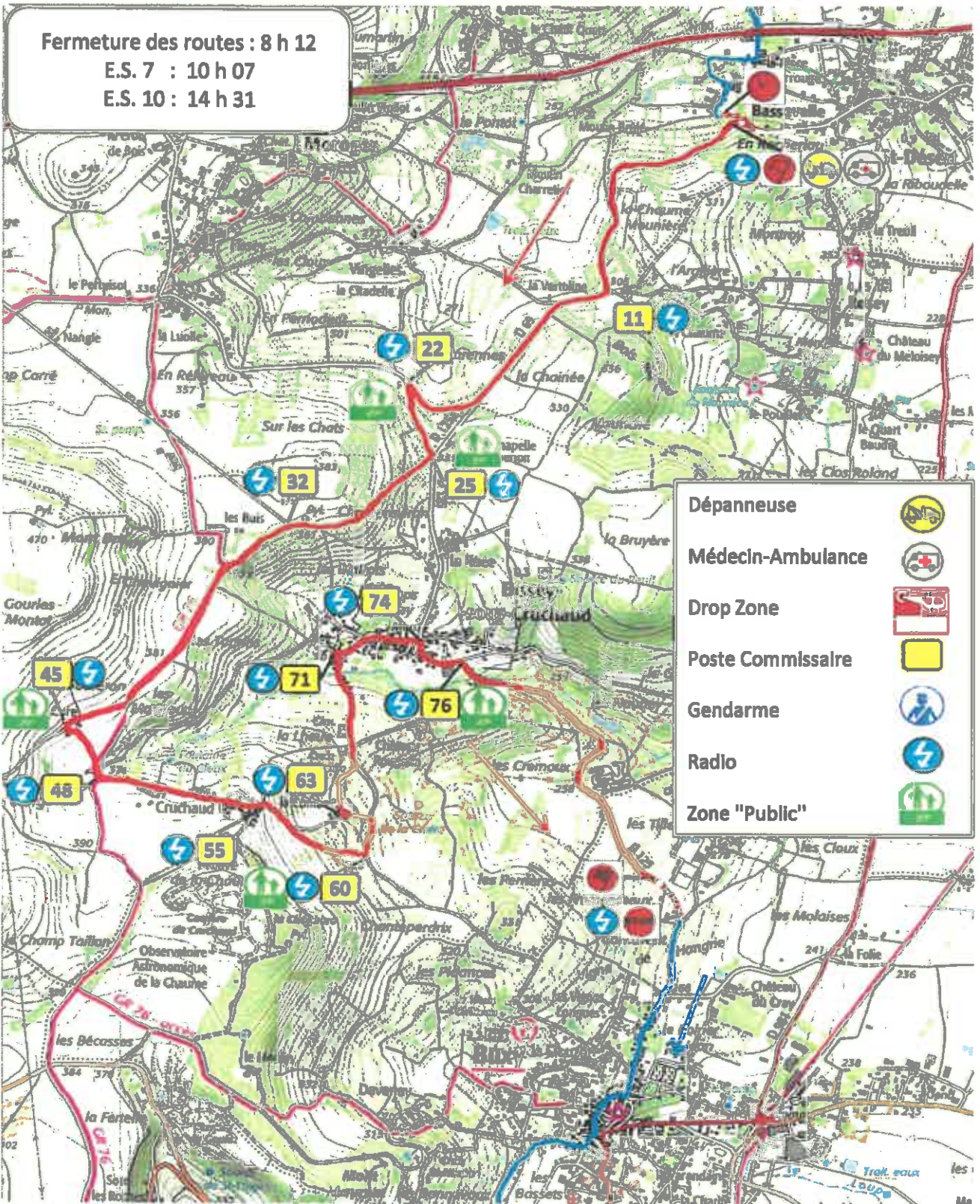
L'équipe des bénévoles

Samedi 8 juillet 2017 - ES 3-6 - ST DESERT / BUXY (8,330 kms)

Fermeture des routes : 9 h 33
 E.S. 3 : 11 h 18
 E.S. 6 : 15 h 57



Dimanche 9 juillet 2017 - ES 7-10 - ST DESERT / BISSEY (8,920 kms)



ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE
n° 11/2017

Le Maire de la commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2, relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de stationnement,

Vu l'organisation du 28ème rallye Bourgogne Côte Chalonnaise, NPEA – VHC, par l'Association du Rallye Bourgogne/Côte Chalonnaise, les 7, 8 et 9 juillet 2017.

ARRETE

Article 1 :

Le samedi 8 juillet 2017, de 9 h 30 à 20 h 30, la circulation sera interdite :

**** sur la voie communale n° 7 dite de Sassangy à Bissey, à partir de l'intersection avec la route départementale n° 125 jusqu'à l'intersection avec la voie communale n° 3 située au lieu-dit « la Cure »,**

**** sur la voie communale n° 3 à partir de l'intersection avec la voie communale n° 7 jusqu'à l'intersection avec la voie communale n° 17 dite de Bissey à Cruchaud,**

**** sur la voie communale n° 17 à partir de l'intersection avec la voie communale n° 3 jusqu'à l'intersection avec la voie communale n° 1 (rue des Moirots)**

**** sur la voie communale n° 1, à partir de l'intersection avec la voie communale n° 17, dite de Bissey à Buxy jusqu'à la limite de la commune de Buxy (rue de la Ramalle)**

Aucun véhicule ne devra stationner sur ces mêmes voies ; la divagation des animaux est formellement interdite.

Article 2 :

Le dimanche 9 juillet 2017, de 8 h 15 à 18 h, la circulation sera interdite :

**** sur la voie communale n° 7 dite de Sassangy à Bissey, à partir de l'intersection avec la route départementale n° 125 jusqu'à l'intersection avec la voie communale n° 3 située au lieu-dit « la Cure »,**

**** sur la voie communale n° 3, dite du Moulin Berthaut à Buxy, à partir de l'intersection avec la voie communale n° 7 jusqu'à l'intersection avec la voie communale n° 1,**

**** sur la voie communale n° 1, dite de Bissey à Buxy, à partir de l'intersection avec la voie communale n° 3, jusqu'à l'intersection avec la voie menant au hameau de la Combe,**

**** sur la voie communale n° 5, allant du hameau de la Combe à la voie communale n° 1, dite de Bissey à Buxy,**

**** sur la voie communale n° 1, en direction du bourg du village, jusqu'à la rue de la Roche, où les participants contourneront le terre plein avant de rejoindre la rue de la Ramalle,**

**** sur la rue de la Ramalle**

**** sur la rue Emiland Gauthey**

**** sur la rue des Millerands, RD 125, depuis l'intersection avec la rue Emiland Gauthey, jusqu'à la limite de l'agglomération située à proximité de la cave coopérative,**

Aucun véhicule ne devra stationner sur ces mêmes voies ; la divagation des animaux est formellement interdite.

Article 3 :

Le service d'ordre spécial ainsi que la signalisation des interdictions et des déviations seront entièrement à la charge de la Société Organisatrice. La mise en place des dispositifs de sécurité (barrières et bottes de paille) sera également à la charge de la Société Organisatrice.

Article 3 :

Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à la société pétitionnaire ainsi qu'à la brigade de gendarmerie de Buxy après visa de Monsieur le Sous-Préfet pour exécution.

Bissey sous Cruchaud, le 8 juin 2017

Le Maire

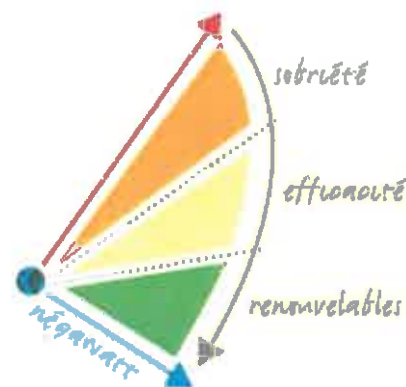


Tous ensemble pour la transition énergétique !

Présentation du contexte

Face à l'épuisement programmé des ressources fossiles et fissiles, face à l'urgence climatique, face aux multiples dégâts environnementaux, il convient avant tout de réduire nos consommations d'énergie. Cette réduction doit se faire par l'arrêt des gaspillages énergétiques :

- Par des actions de **sobriété énergétique** (supprimer les veilles inutiles, éviter les surchauffes ...)
- Par des actions d'**efficacité énergétique** (viser la performance énergétique lors d'un remplacement de matériel, isoler les bâtiments, ...).



Ce potentiel de réduction d'énergie, potentiel "négaWatts", est un formidable gisement mobilisable autour de nous.

Dans ce cadre, la communauté de commune Sud Côte Chalonnaise est engagée dans une démarche de Territoire à énergie positive consistant à réduire au maximum les besoins d'énergie et ensuite de les couvrir par des énergies renouvelables locales.

Un tel objectif nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs : élus, associations, entreprises, citoyens...

Devenir TEPos, c'est :

- économiser l'énergie au quotidien (dans l'habitat, les transports, l'agriculture, l'industrie...),
- valoriser les ressources énergétiques proches (solaire, éolien, biomasse, biogaz, bois...),
- s'engager dans une démarche de transition, voire d'autonomie énergétique,
- s'inscrire dans une dynamique de création de richesses et d'activités locales

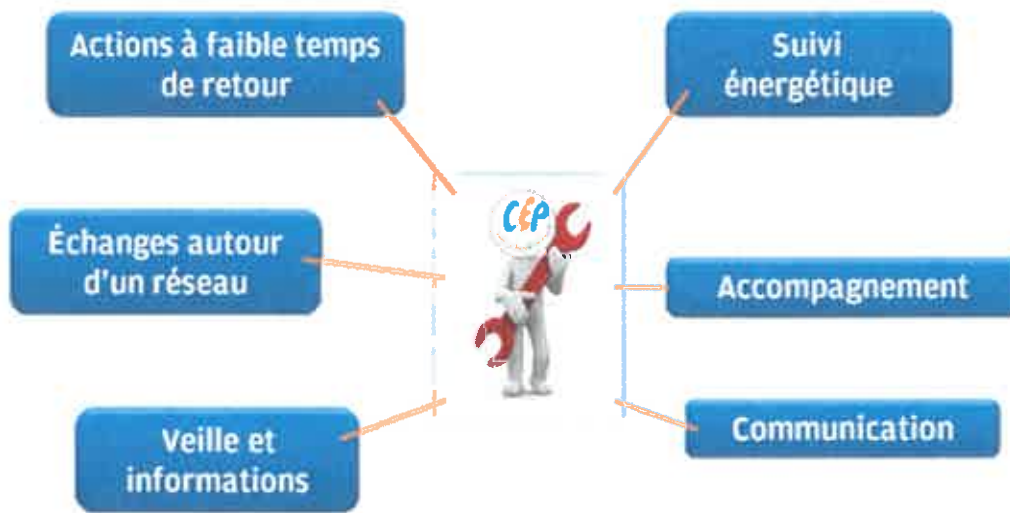
Pour nous aider dans la mise en place de cette démarche, notre Conseil Municipal a décidé de faire appel à l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire (ATD71) pour la mission de « Conseil en Energie Partagée » (CEP). Cet accompagnement nous permet de bénéficier d'un suivi énergétique personnalisé.





Le rôle du Conseiller en Energie Partagé

Le Conseiller en Energie Partagé (CEP) anime la compétence énergie au sein de notre collectivité, de l'état des lieux du patrimoine à l'optimisation de la gestion énergétique. Il nous accompagne dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée par ses conseils objectifs et indépendants.



Vos contacts « énergie » sur la commune

Pour la bonne exécution de cette démarche, la commune a nommé des référents énergie :

Référent	Nom	Téléphone	Mail
Elus	PARISE Alain	06.86.51.49.08	Alma.parise@wanadoo.fr
Administratif	BARTSCH Odile	03.85.92.18.40	mairie@bissey-sous-cruchaud.fr
Technique	BARRAUX Bertrand	06.42.97.53.21	mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

Les principales actions engagées à ce jour

2007 : réalisation de pré-diagnostic énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux de façon à disposer d'un état des lieux énergétique complet et programmer des actions correctives ciblées. Cette opération a été largement subventionnée par le PECB (Programme Energie Climat Bourgogne).

2014 : signature d'une convention d'accompagnement « efficacité énergétique » avec l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire pour la mise à disposition d'un Conseiller en Energie Partagé.

2015 : installation d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques et formation à son utilisation par le biais de notre Conseiller en Energie Partagé. Abonnement annuel pris en charge à hauteur de 90% par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).





2015 : présentation du premier bilan énergétique global par notre Conseiller en Energie Partagé.

2016 : isolation par l'extérieur du mur Ouest de la mairie.

2017 : présentation du deuxième bilan énergétique global par notre Conseiller en Energie Partagé.

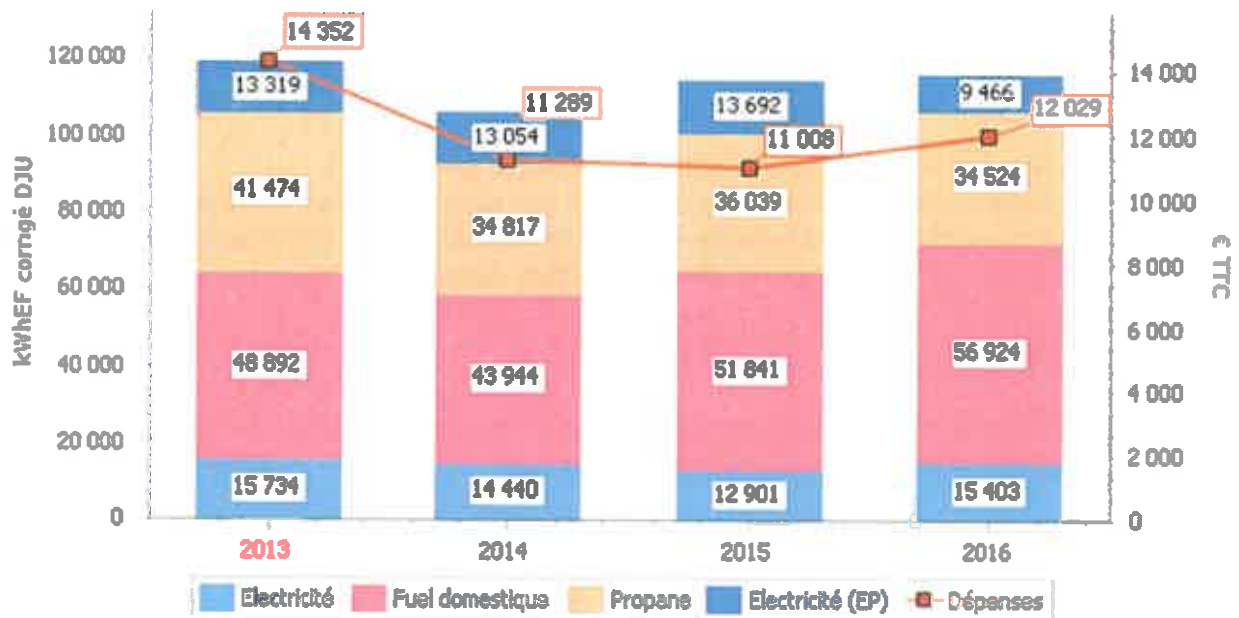
Les actions futures envisagées

2017 : construction d'un plan d'actions « sobriété » en étroite collaboration avec les utilisateurs des bâtiments communaux et les agents techniques. Mise en œuvre progressive de ce plan d'actions.

2017 : achat d'un enregistreur de température/humidité pour suivre l'évolution de ces données sur plusieurs semaines (exemple dans une salle de classe) pour régler au mieux la programmation du chauffage

Un état des lieux précis !

Evolution des consommations corrigées du climat et des dépenses (patrimoine bâti)





Synthèse et analyse

Année :	2014	2015	2016	Evolution 2014 - 2015	Evolution 2014 - 2016
Consommation corrigée (kWhEF)	106 255	114 473	116 317	8%	9%
Dépense (€ TTC)	11 289	11 008	12 029	-2%	7%
Emission CO ₂ (kgéq CO ₂)	17 368	23 385	26 470	35%	52%

Consommations corrigées du climat

Le logiciel de suivi énergétique intègre les données Météo France de la station la plus proche. Il corrige automatiquement les données de consommation en fonction de la rigueur climatique de façon à permettre des comparaisons sur plusieurs années.

Une hausse sensible des consommations (+9%) est enregistrée sur la période 2014 – 2016. Ceci est dû essentiellement à l'augmentation de l'utilisation des bâtiments (activités périscolaires, location de la salle des fêtes ...)

Dépenses

Une augmentation moins importante des dépenses (+7%) est enregistrée sur la période 2014 - 2016. Cette augmentation représente une dépense financière de 784 € en 2016. Elle a pour origine trois facteurs :

- La baisse des prix de la fourniture d'énergie (fioul et gaz propane)
- Les actions mises en œuvre dans le cadre de la maîtrise des consommations énergétiques ;
- La clémence des températures sur l'année 2014 avec pour effet une diminution « naturelle » des consommations d'énergies liées au chauffage des bâtiments ;

Emissions de gaz à effet de serre

Nous enregistrons une hausse significative des émissions de gaz à effet de serre (+52%) sur la période 2014 - 2016. Cette hausse a pour origine deux facteurs :

- Une augmentation de la consommation de chauffage pour le groupe scolaire
- La clémence des températures sur l'année 2014 avec pour effet une diminution « naturelle » des consommations d'énergies liées au chauffage des bâtiments et par conséquent des émissions de gaz à effet de serre associées.

Conclusion

Notre commune est en chemin pour l'atteinte de l'objectif national de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (facteur 4) mais la route est encore longue.... Les premiers retours des actions réalisées en 2016 et 2017 ne sont pas encore visibles. L'atteinte de cet objectif passera bien évidemment par la mise en œuvre de nouveaux travaux d'amélioration thermique mais aussi par la mobilisation sans relâche des élus, des utilisateurs des bâtiments communaux et des agents techniques de façon à éviter les consommations inutiles.



Calendrier de mise à disposition de la remorque communale

Lieux-dits	Dates
La Roche	15 et 16 juillet 2017
Cruchaud (croix)	22 et 23 juillet 2017
La Brosse	29 et 30 juillet 2017
Meruges	5 et 6 août 2017
La Chapelle Saint Benoit	12 et 13 août 2017
La Combe	19 et 20 août 2017
La Ruée (vers la Pompe)	26 et 27 août 2017
Place de la Liberté	2 et 3 septembre 2017

**Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler
tous types de déchets à l'air libre**

